



2017

Rapport d'orientation budgétaire



TABLE DES MATIERES

Préambule	3
Objectifs et contenu du débat d'orientations budgétaires.....	3
Le contexte national	4
Evolution du budget communal 2012-2017	5
Loi de finances 2017 et évolution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF)	5
Résultat de la politique de maîtrise des dépenses communales.....	5
<i>Une diminution drastique des dépenses:</i>	5
<i>La dette de la ville:</i>	8
Perspectives 2017-2020	9
Structure du budget en 2016/2017	9
<i>Les recettes de fonctionnement:</i>	9
<i>Les dépenses de fonctionnement</i>	10
<i>Les dépenses de personnel – Les effectifs</i>	11
<i>Dépenses et Recettes d'investissement 2016</i>	13
<i>La dette</i>	15
<i>Perspectives 2017-2020</i> :	16
<i>Perspectives au regard des ratios financiers de la ville.</i>	16
Capacité d'emprunt et grands projets	18
<i>L'investissement – Les grands projets</i>	18
BUDGET Annexe: LES Budgets du CFA 2017	21

PREAMBULE

OBJECTIFS ET CONTENU DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La tenue du débat d'orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Le Maire doit présenter, dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. (Article L2312-1 du code général des collectivités territoriales).

Elément essentiel de la démocratie locale, ce rapport d'orientations budgétaires a été modifié par la Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi « NOTRe » promulguée le 7 août 2015. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il doit également préciser l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personne, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il doit dorénavant être mis à la disposition du public dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Le présent rapport reprend les éléments réglementaires.

LE CONTEXTE NATIONAL

Depuis 2014 la France a perdu sa place de 5^{ème} puissance mondiale, détrônée par le Royaume uni. La France peine à sortir de la crise malgré une timide croissance du PIB en 2015 1,2 % et 1,4 % en 2016. Croissance qui reste en dessous de son niveau d'avant la crise.

Entre 2010 et 2011 les dépenses des collectivités territoriales ont augmenté de 2,3 % contre 3,3 % d'augmentation pour les recettes. A partir de 2012 les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2,2 % contre 1,3 % pour les recettes d'où l'effet ciseaux négatif qui perdure jusqu'à nos jours.

Comment expliquer cet écart qui se creuse entre les recettes et les dépenses ?

La baisse des ressources des collectivités s'explique surtout par la chute des concours financiers de l'Etat d'une part et une hausse imprévue des dépenses imposées par le gouvernement d'autre part. Les chambres régionales des comptes confirment que la réforme des rythmes scolaires, les nouvelles normes techniques imposées, les dispositions applicables à la fonction publique territoriale... ont considérablement contribué à la détérioration des budgets des collectivités territoriales. A partir de 2014 les dépenses de personnel des collectivités ont augmenté de 3,9 % pour des motifs qui relèvent des décisions de l'Etat.

Cet effet ciseau négatif a eu, et aura des conséquences de plus en plus graves sur les budgets des collectivités en impactant durement l'épargne brute et le fonds de roulement dont l'effet se traduit par une baisse importante des investissements.

Ce sont plus de 10 milliards d'investissements qui n'ont pas été injectés dans le tissu économique. La poursuite de la baisse des concours de l'Etat obère toute perspective d'évolution des investissements locaux et par la même occasion impacte gravement le marché de l'emploi.

En effet, le nombre d'inscrit au chômage (source pôle emploi) toutes catégories confondues (A, B, C, D, E), est de 6 574 100 DOM inclus (chiffres de novembre 2016). Les populations qui ont le plus souffert du chômage sont les ouvriers, employés, jeunes, personnes non diplômés, parents isolés, habitants des zones sensibles et immigrés (source INSEE). Néanmoins, on constate un léger sursaut à la baisse du chômage pour les demandeurs de catégorie A (personnes sans aucune activité), mais l'embellie tant espérée par le gouvernement n'est toujours pas au rendez vous.

Cette situation contraint les collectivités à trouver d'autres leviers afin de consolider leurs ressources et dégager des marges de manœuvres pour continuer à répondre aux attentes croissantes des citoyens.

Le levier fiscal a été utilisé modérément, au niveau national, compte tenu de son impact social et politique défavorables. Les collectivités se trouvant en bout de chaîne, malgré un effort considérable pour baisser les dépenses de fonctionnement, se trouvent contraintes de repenser leur politique publique et de procéder à des restructurations profondes en sacrifiant certains équipements ou services.

Reste l'endettement, paradoxalement, la chute de l'autofinancement et l'utilisation modérée du levier fiscal n'ont pas eu d'impact sur le niveau de l'endettement des collectivités. L'encours de leur dette progresse lentement d'environ 2 % par an. Le recours à l'endettement n'est pas une alternative retenue par les collectivités pour compenser la perte des concours de l'Etat, malgré des conditions historiquement très favorables à l'emprunt qui se traduit par une offre de crédit abondante à des taux très bas.

EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL 2012-2017

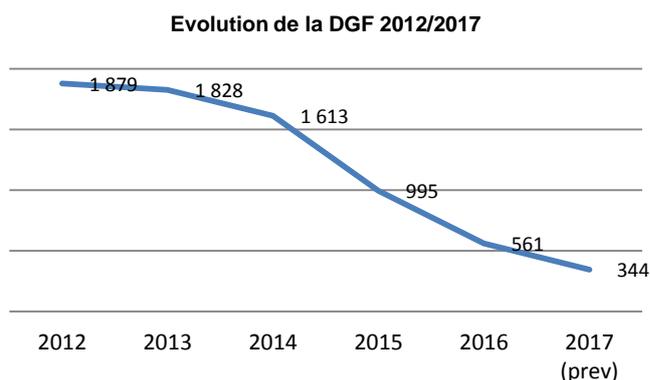
LOI DE FINANCES 2017 ET EVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Depuis 2013, la baisse de l'engagement financier de l'Etat auprès des collectivités locales est engagée. Selon le rapport sur les finances publiques 2015 de la Cour des Comptes, les administrations publiques locales ont contribué pour plus de la moitié de la réduction du déficit public national qui est passé de 84,8 Md€ en 2014 à 77,5 Md€ en 2015. En 2015, la dotation globale de fonctionnement a baissé de 3,67 Md€ pour les collectivités locales.

Ces dernières ont donc dû intervenir rapidement sur leur budget de fonctionnement ce qui s'est traduit par un ralentissement des dépenses de fonctionnement en 2015 (+1.53% contre 2.48 % en 2014)¹. Mais beaucoup d'entre elles ont choisi de faire supporter une partie de la perte de recettes par une augmentation des impôts locaux (+5.9 Md€ en 2015), ce que n'a pas souhaité la Ville de Carros.

En effet, la dotation globale de fonctionnement continue de baisser en 2017 : elle est estimée à **344 000 euros**

contre plus de 1,8 millions d'euros en 2012, soit un **déficit de recette de 1,5 millions d'euros soit 6% des recettes réelles de fonctionnement.**



La loi de Finances 2017 prévoit également de limiter l'augmentation des bases fiscales des collectivités : le législateur a prévu une augmentation de 0.4 % euros en 2017 contre 1.01 % l'année dernière soit un manque à gagner de 35 265 €.

RESULTAT DE LA POLITIQUE DE MAITRISE DES DEPENSES COMMUNALES

UNE DIMINUTION DRASTIQUE DES DÉPENSES:

La poursuite de la baisse des recettes de fonctionnement induit aujourd'hui des refontes structurelles des dépenses, le poids du désengagement de l'Etat est de plus en plus fort sur le budget communal. **Les dépenses de fonctionnement ont baissé de plus de 4,3% depuis 2013** avec une inflation cumulée de 4 % sur la même période.

Un effort particulier a été fait pour contraindre l'évolution habituelle de la **masse salariale** estimée entre 2.5 et 3 %, sans embauche supplémentaire, à laquelle il faut ajouter en 2016 une hausse du point d'indice de 0.6%. Afin d'être au plus juste dans les budgets de la commune, la rémunération des agents titulaires ou sur postes permanents non enseignants avait été passée sur le budget annexe du CFA (en 2015 les dépenses de personnel du CFA étaient de 549 000 € sur le budget principal). Avec ce transfert, la masse salariale a augmenté de 5.9 %. Sans ce transfert, la hausse aurait été de 10,2 % sur 4 ans, soit en moyenne 2,5% par an d'augmentation. La

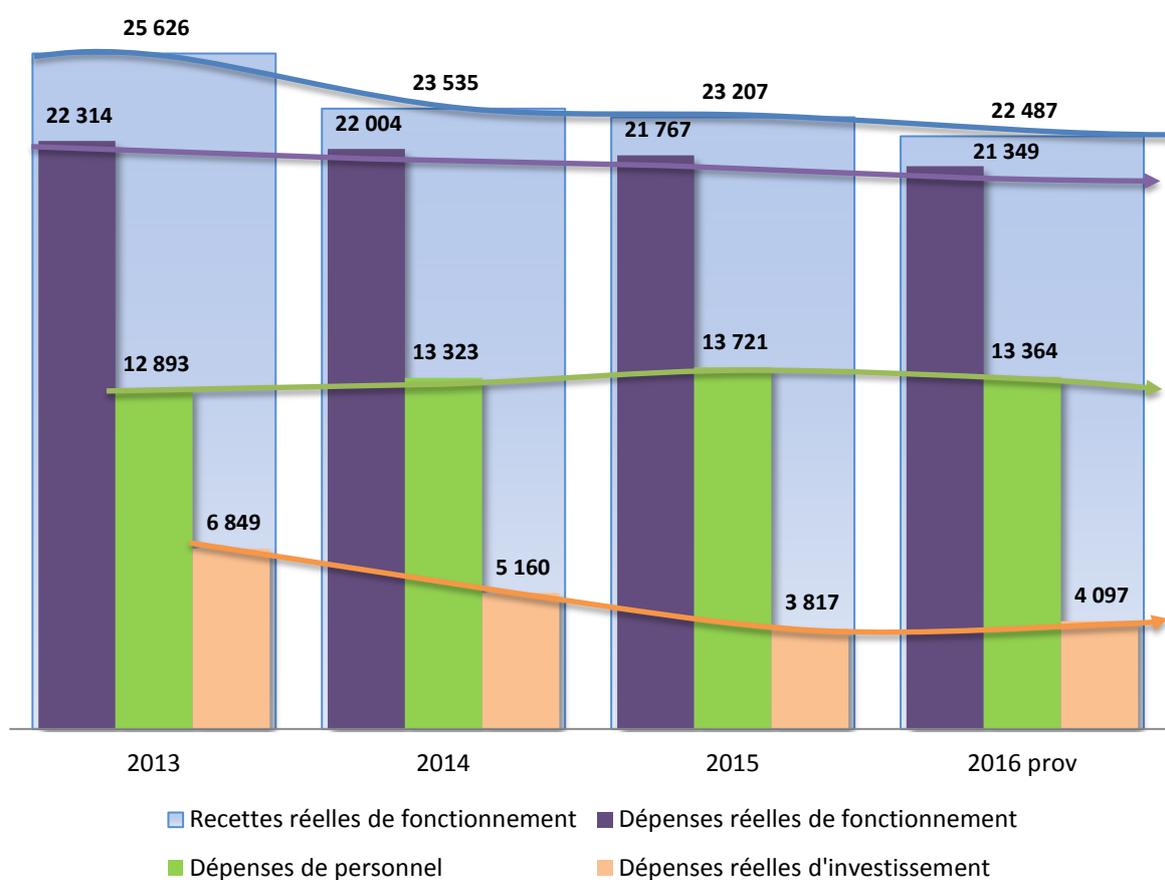
¹ Source : AMF Analyse des finances du bloc communal en 2015

réaffectation des dépenses de personnel au budget annexe a fait diminuer d'autant les recettes de fonctionnement (013 atténuation de charges) car ces dépenses étaient intégralement remboursées par le budget annexe.

Les dépenses d'investissement ont baissé pour l'ensemble des communes françaises pendant plus de deux ans de plus de 13 %.

Ce fut le cas de la commune de Carros dont les investissements ont baissé de 25 % entre 2014 et 2015. Les investissements sont repartis à la hausse en 2016 sans pour cela atteindre le niveau de 2012 (4,097 M€ contre 5,377 M€).

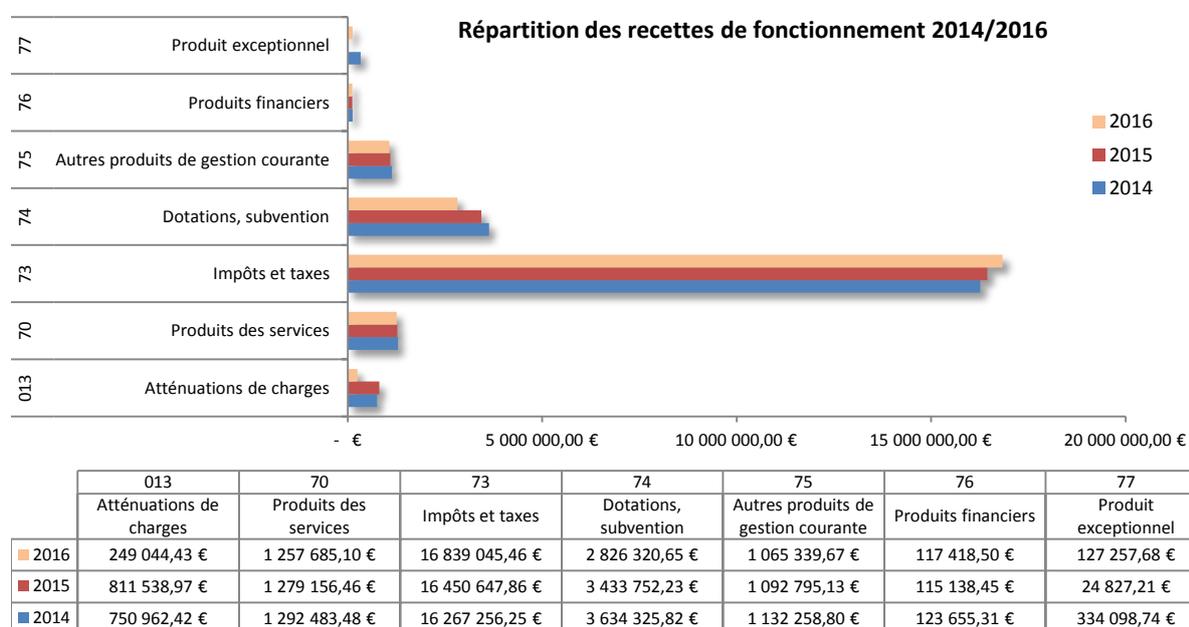
Evolution globale des recettes et dépenses 2013-2016 hors recette d'inv. En K€



UNE BAISSÉ DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT COUPLEE A UN ACCROISSEMENT DES CHARGES :

A la baisse de la DGF (-22% de recettes au chapitre 74) s'ajoute d'autres difficultés : la stagnation des recettes de compensation (NCA), et les baisses des participations des usagers aux services publics, que la progression des recettes fiscales (+ 4% entre 2014 et 2016) ne viennent pas compenser. **Les recettes réelles de fonctionnement ont baissé de 12,25% en 3 ans soit -3 M€.**

La plupart des communes en 2015 ont choisi d'augmenter leurs impôts locaux et la tarification de leur service public. Les taux des impôts locaux ont augmenté de 1.2% en 2015 en moyenne et on note en 2015 une hausse de 5.35 % du produit des tarifs des services et équipements publics². La ville de Carros n'a pas procédé à ces augmentations. Les recettes réelles de fonctionnement ont donc fortement baissé entre 2014 et 2016, ce qui a impacté la capacité d'autofinancement de la commune.

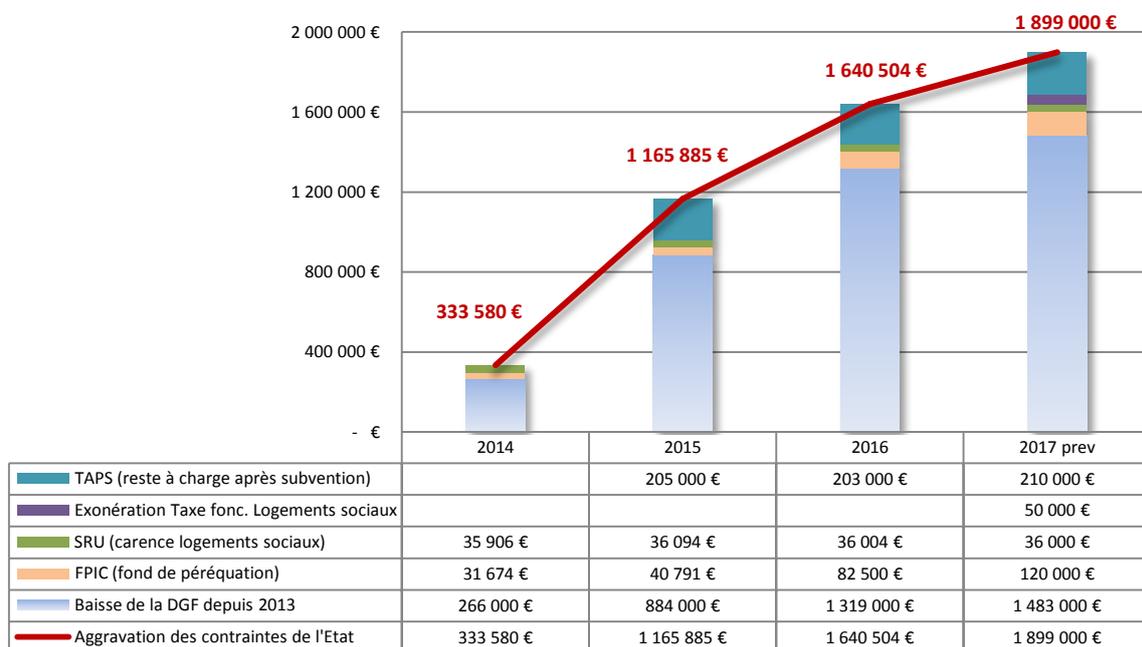


A ce fort désengagement de l'Etat s'ajoutent les **différents prélèvements** tels que le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), le prélèvement SRU (carence de logements sociaux) et l'exonération de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux. Cela représente pour 2017 **une perte de 120 000 euros environ**. La réforme des temps périscolaires continue de peser sur le budget communal (environ 210 000 euros de reste à charge prévus pour 2017).

La perte de ressources propres de la ville s'évalue à **1,9 M€** en 2017 :

² Source : Idem.

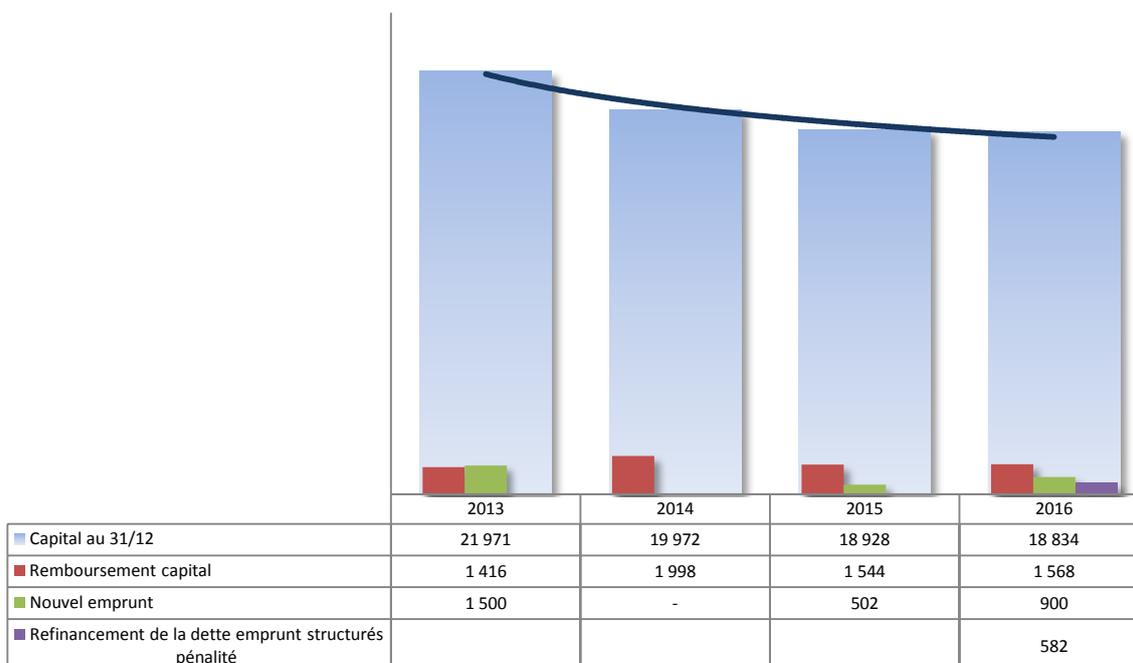
Evolution des contraintes financières de l'Etat sur le budget communal depuis 2013

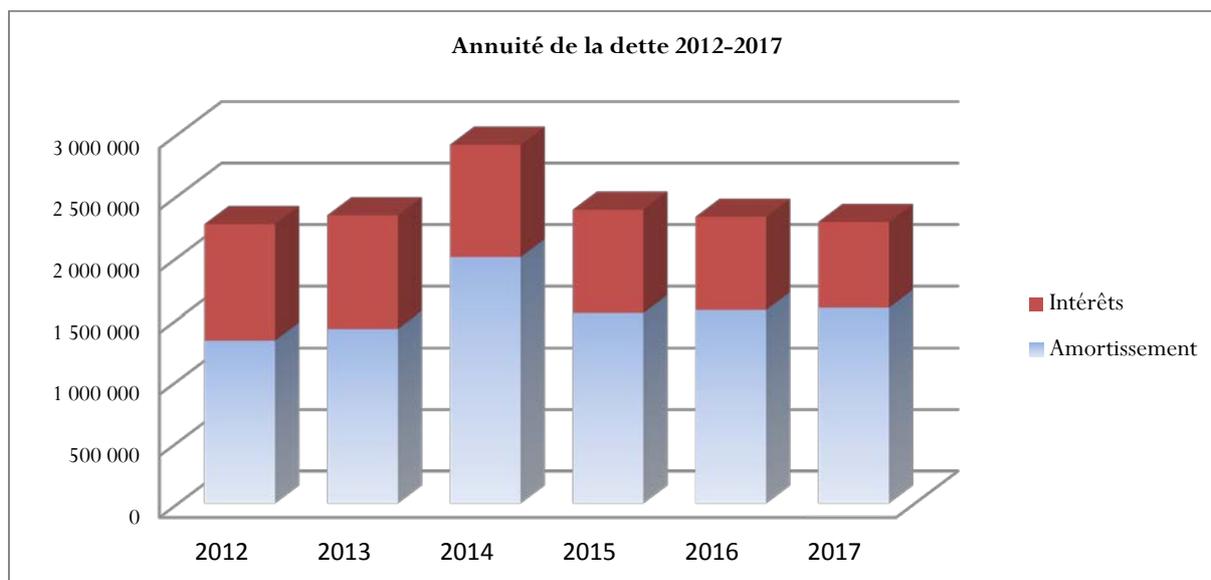


LA DETTE DE LA VILLE:

La ville continue son effort de **désendettement**. Depuis 2013, l'encours de la dette a diminué de 3,1 M€.

Evolution de l'endettement depuis 2013 en K€





PERSPECTIVES 2017-2020

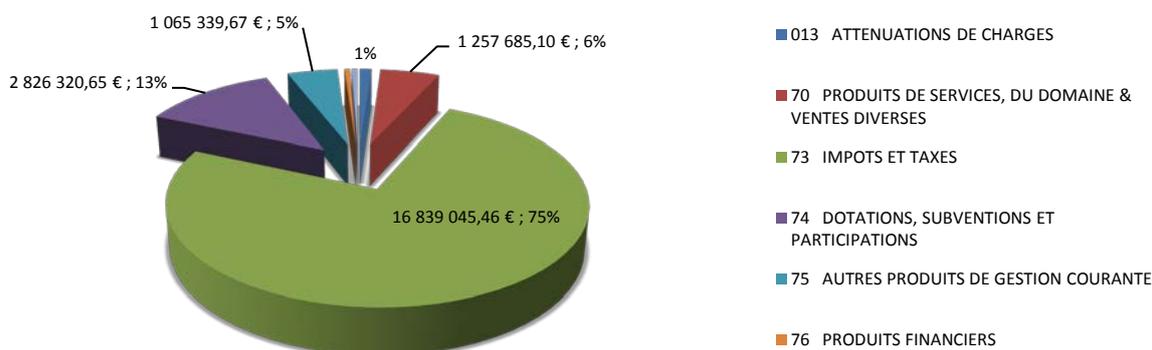
STRUCTURE DU BUDGET EN 2016/2017

Les contraintes budgétaires vont se poursuivre en 2017 avec :

- La baisse des dotations de l'Etat (poursuite de la baisse de la DGF)
- De nouvelles exonérations non compensées et de prélèvement de péréquation en hausse (non connus à ce jour)
- L'augmentation de la valeur du point de rémunération des agents publics (+0.6%)
- La mise en œuvre de la réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations)
- Diminution de la revalorisation des bases fiscales des collectivités : +0,4% contre 0,8% en 2016

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT:

En 2016, les recettes réelles de fonctionnement se répartissaient comme suit pour un montant de 22 487 111 €



En 2017, au regard des éléments ci-dessus évoqués, les recettes réelles de fonctionnement devraient au mieux stagner par rapport au Budget Primitif 2016 avec la diminution de la DGF. L'augmentation encore faible des recettes fiscales (+0,4 % de revalorisation des bases par la PLF 2017) et la stagnation de l'attribution de compensation ne permettent encore pas de compenser la baisse des dotations (-215 000 euros de DGF, -50 000 de taxes foncières non compensées, augmentation du FPIC de 40 000 euros prévisibles et prélèvement SRU de 36 000 € soit un manque à gagner de 341 000 €). La perte de 0,4 point de revalorisation représente environ 25 000 € de recettes (calculé sur les bases fiscales 2016).

La Municipalité n'a pas souhaité jusqu'à aujourd'hui augmenter les impôts locaux et les tarifs des services publics. Mais, la question se pose, compte tenu des contraintes que le budget va subir en 2017 et de l'impact qu'elles vont avoir sur l'épargne brute de la collectivité.

Sans augmentation d'impôts, le produit fiscal ne devrait évoluer qu'en faveur des nouvelles installations (+1 %) et de la revalorisation des bases locatives (+0,4%). Les revenus des services publics sont en croissance (+4 %) mais le gain escompté est proche de 55 000 €, ce qui est loin d'être suffisant. Les produits financiers sont appelés à baisser car ils correspondent au remboursement par la Métropole des frais financiers liés aux emprunts non transférés.

Les produits de gestion courante, à savoir les locations du domaine privé de la commune notamment et les recettes des services publics restent stables.

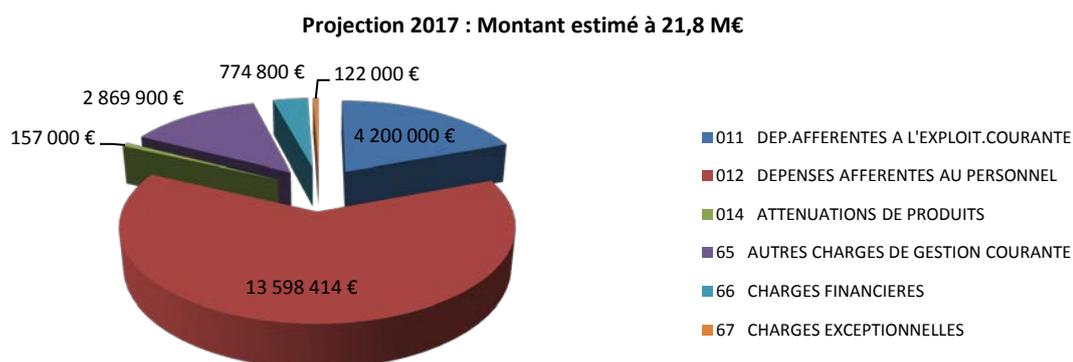
Recettes réelles de fonctionnement	Budget primitif 2016	Orientations 2017	Evolution
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	290 999,76 €	255 000,00 €	
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 229 691,00 €	1 283 000,00 €	
73 IMPOTS ET TAXES	16 928 927,00 €	16 960 000,00 €	
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 725 094,00 €	2 667 000,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 072 420,00 €	1 087 000,00 €	
76 PRODUITS FINANCIERS	117 418,01 €	110 000,00 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS *	126 000,00 €	28 000,00 €	
Total	22 490 549,77 €	22 390 000,00 €	-0,45%

* Compte de recettes difficilement évaluable : en 2016 on y trouve, par exemple, le remboursement par les assurances d'un sinistre (sol du gymnase)

Structure des dépenses de fonctionnement en 2017 (hors CFA) :

La part des dépenses de personnel est toujours plus importante en raison de la forte baisse des dépenses de gestion courante (chap.011). Malgré un effort pour maintenir les dépenses de personnel par la suppression de 5 postes en 2016 puis de 4 en 2017, les dépenses de personnel représentent plus de 60 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement sont donc très contraintes.



LES DÉPENSES DE PERSONNEL – LES EFFECTIFS

STRUCTURE DES EFFECTIFS :

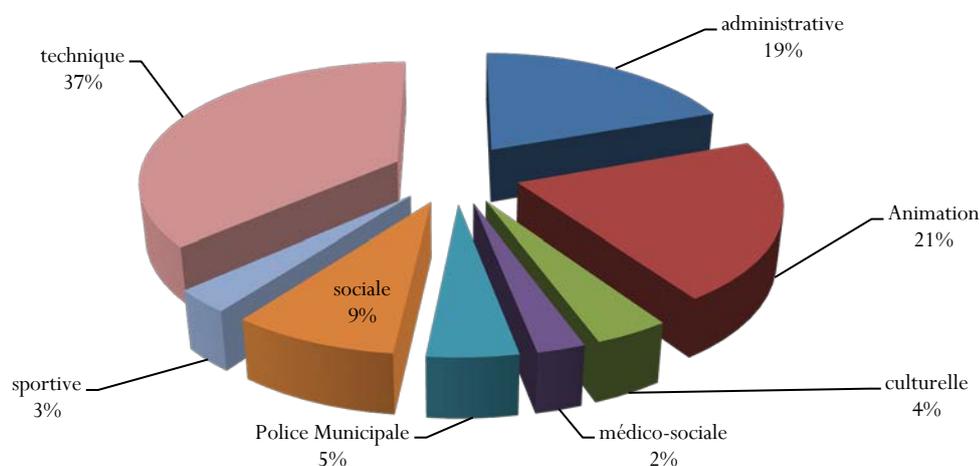
Les effectifs sont composés de 282 titulaires et titulaires à temps non complet, 88 contractuels soient 370 agents au 31/12/2016 dont 5 en disponibilité et hors personnel CFA.

Parmi les contractuels, on compte 8 assistantes maternelles, 14 Contrats aidés et 66 contractuels en CDI ou CDD.

Répartition des effectifs entre catégories et filières (hors disponibilité et CFA):

Filière	A	B	C	Total
administrative	7	10	53	70
Animation		13	66	76
culturelle		4	10	14
médico-sociale	1		8	9
Police Municipale		1	16	17
sociale		3	28	31
sportive		11		11
technique	2	7	125	132
Total	10	49	306	365

Répartition des effectifs par filière 2016



Les effectifs de la ville comptent 101 postes à temps non complets principalement dans la filière animation (48 sur 63 postes) et la filière technique (36 postes sur 123) agents de catégorie C.

DEPENSES DE PERSONNELS :

En 2016, le montant des rémunérations était de **13 363 678 €**. Les prévisions pour l'année 2017 sont de 13 540 000 € hors CFA dont la dépense sera intégralement remboursée par la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce mandat de gestion devrait durer 3 mois et le coût du personnel du CFA est estimé à 820 000 € pour ces trois mois. La ville a supprimé 5 postes à temps complet en 2016.

La municipalité maintient sa volonté de réduire le montant de la masse salariale par l'optimisation des ressources humaines et en faisant appel à une solidarité de la part des associations et des services communaux pour faire baisser le coût des temps périscolaire.(TAPS)

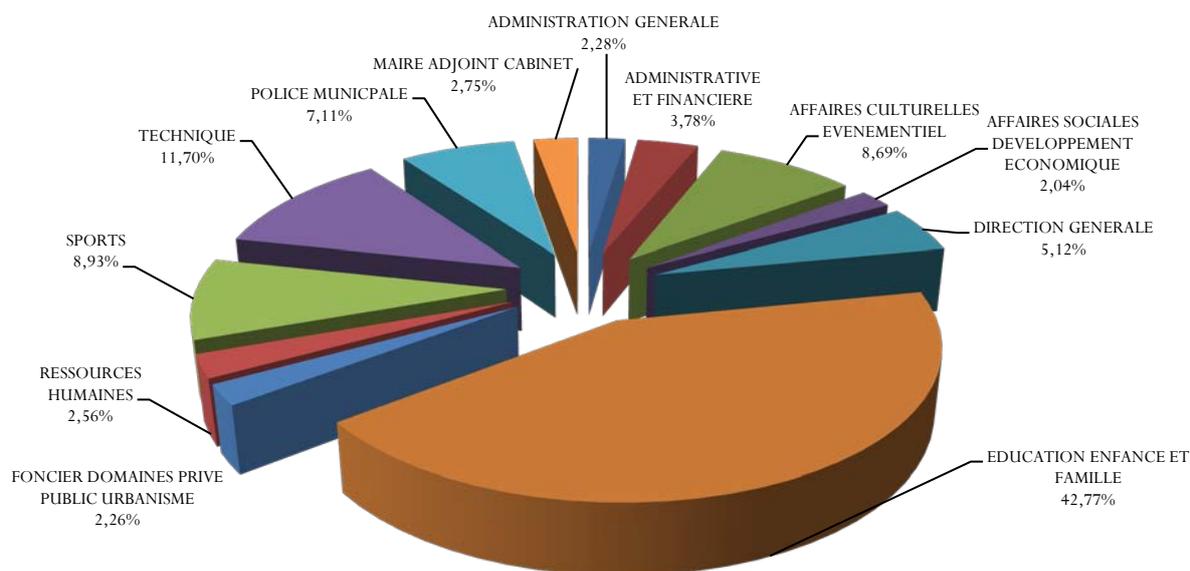
Le détail des effectifs et des coûts de personnel se fera hors CFA.

Ventilation des rémunérations en 2016 :

Dépenses de personnels	Titulaires	Contractuels
Rémunération principale	5 609 487 €	1 227 298 €
NBI, Indemnité de résidence...	230 527 €	
Primes	1 767 373 €	183 389 €
Total	7 607 386 €	1 410 688 €

Nb : suite aux changements de logiciel en cours d'année, une erreur de paramétrage a entraîné une mauvaise imputation des primes (payées en 64111 depuis juin 2016). Le tableau ci-dessus est une version corrigée des articles 64111, 64112, 64118 pour les titulaires ; des articles 64131 et 64138 pour les contractuels. Le CA 2016 fera apparaître des chiffres différents.

La répartition des dépenses de personnel par direction et par service en 2016 :



DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

Les dépenses d'investissement ont redémarré en 2016. Des efforts particuliers ont été portés sur les bâtiments existants avant la mise en œuvre des nouveaux projets.

Investissements 2016 par chapitre :

Chapitres	Réalisé 2016
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE 173 628 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 1 584 €
16	EMPRUNTS ET DETTES 1 581 886 €
20	IMMO. INCORPORELLES 3 831 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (*) 397 377 €
21	IMMO. CORPORELLES (**) 521 524 €
23	IMMO. EN COURS 1 588 497 €
26	PART. ET CREANCES 2 645 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS 0 €
Total général	4 270 971 €

(*) Participations versées au PUP Saint Pierre pour la construction du boulevard (180 000 €) et le financement des logements sociaux (217 377 €)

(**) Dont achat du terrain de la Cavagne (387 378 € avec les frais)

Détail des opérations d'investissement (chapitre 23):

Nature	Réalisé 2016
AMÉNAG. JARDINS FAMILIAUX	37 754 €
CENTRE DE SANTE	20 785 €
CIAC	1 297 €
CIMETIERE DES PLANS	31 543 €
DIVERS TRAVAUX BÂTIMENTS	260 247 €
ECLAIRAGE PUBLIC	9 403 €
ESPACE SPORTIF P. JABOULET	233 156 €
HÔTEL DE VILLE	23 063 €
JARDINS	45 447 €
MAISON DE L'ENFANCE	28 817 €
MÉDIATHÈQUE	40 424 €
PISCINE MUNICIPALE	169 894 €
SIGNALISATION VERTICALE	3 772 €
TRAVAUX DE VOIRIE	581 111 €
VIDEO SURVEILL ET TÉLÉALARMS.	96 903 €
VOIRIE.SÉCURITÉ RTIÈRE. CHAUSSÉ	4 879 €
Total général	1 588 497 €

On notera 3 réalisations importantes en 2016 :

- La réfection du Stade Pierre Jaboulet pour un montant de 166 667 € HT pour laquelle des subventions ont été obtenues (pas encore versées sur le budget 2016 – RAR de recettes) pour un montant de :
 - o Région : 25 000 €
 - o Département : 110 936 €
- La réfection de la Piscine pour un montant de 157 675 € HT (reste encore des factures en RAR à solder en RAR en 2017) – Montant des subventions obtenues (RAR de recettes):
 - o Région : 47 300 € HT
 - o Département : 23 650 € HT demandés (pas encore de décision)
 - o Etat : 23 650 € HT demandés
- Le confortement du Gourg pour un montant de 439 932 € HT – Montant des subventions attendues :
 - o Etat : 185 862 € HT
 - o Région : 88 000 € HT attendus (vote en Février)
 - o Département : 93 876 € HT attendus

Les recettes :

Chapitre	Réalisé 2016
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	714 889 €
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	949 335 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	916 996 €
27 AUTRES IMMO. FINANCIERES	267 819 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0 €
Total général	2 849 039 €

La ville a emprunté 900 000 € cette année afin de faire face aux différentes opérations d'aménagement, d'achat de terrain et la réhabilitation du patrimoine bâti.

LA DETTE

La dette de la ville est en baisse depuis 2013 malgré la renégociation des emprunts et de nouveaux emprunts.

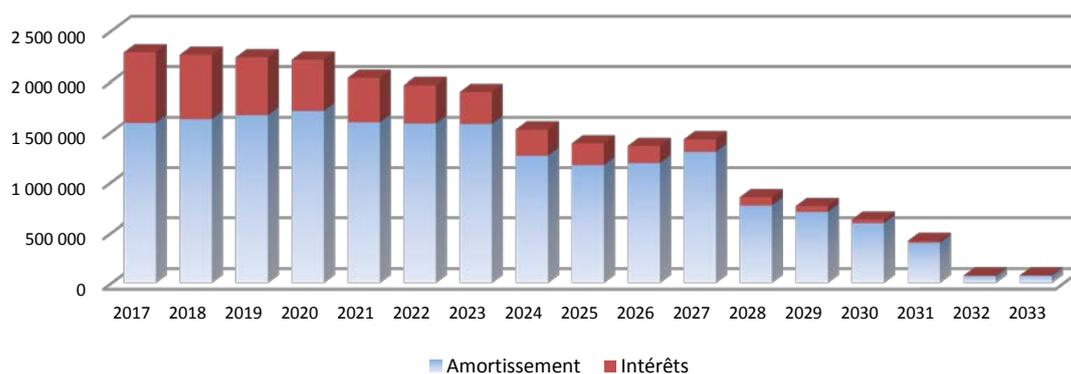
Le montant de l'annuité 2017 est de 2 283 777,35 dont 1 586 931 € d'amortissement du capital.

Sans nouvel emprunt, la dette évoluera comme suit dans les prochaines années :



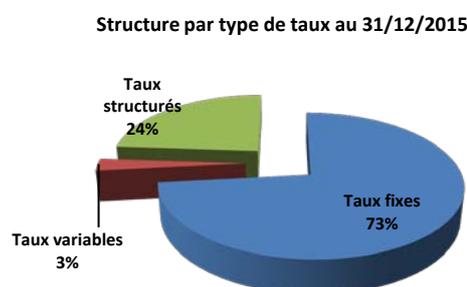
Le poids du désendettement reste lourd sur les budgets à venir.

Extinction en annuité au 31/12/2017



Une partie de la dette a été renégociée en 2016. La ville avait dans son encours deux emprunts structurés menaçant à court terme la santé financière de la collectivité. Ce rachat a assaini la dette au prix d'une pénalité de sortie de 1,2 M€ dont 582 000 euros capitalisés. Ces emprunts structurés représentaient plus d'un tiers de l'encours en 2015. Il reste un emprunt au taux structuré coté 1B sur la charte Gissler (la norme est 1 A) pour un montant d'encours de 712 828 euros. A titre de comparaison, les deux emprunts structurés renégociés étaient cotés 4E.

Les emprunts structurés représentaient 24 % de la dette au 31/12/2015.



PERSPECTIVES 2017-2020 :

PERSPECTIVES AU REGARD DES RATIOS FINANCIERS DE LA VILLE.

Les ratios financiers de la ville, malgré la mise en œuvre d'une politique drastique de baisse des dépenses de fonctionnement, se sont dégradés ces dernières années. En effet, la baisse des recettes de fonctionnement a mis à mal l'épargne brute de la collectivité. Passée de 3,75 M€ en 2013 à 1,17 M€ en 2016, elle traduit les baisses de dotation. Malgré les baisses des dépenses de fonctionnement, la dégradation de l'épargne brute n'a pu être évitée.

En 2013, l'épargne de gestion de la ville représentait près de 15 % des recettes de fonctionnement. En 2016, elle est de 8,6%. Le poids de l'annuité, malgré le désendettement croissant de la collectivité, progresse par rapport aux recettes de fonctionnement : il passe de 9,3% par an en 2013 à 10,4% en 2016. La capacité de désendettement de la ville (dette/l'épargne brute en année) est passé de 8 ans à 16 ans entre 2014 et 2016. Seul un effort constant sur les dépenses structurelles de la ville et notamment de personnel accompagné d'une augmentation des recettes permettraient une amélioration des comptes et ratios. La ville devrait perdre 26 postes d'ici 2019 et 36 d'ici 2020. Les retraites attendues n'atteignent pas ce chiffre. Il convient de procéder à une rationalisation et une optimisation encore plus importantes des moyens.

Les deux scénarios de projection ci-dessous exposés s'entendent sans augmentation des impôts locaux et sans un accroissement plus rapide des recettes liées à l'augmentation de la population.

SCENARIO N°1 : "AU FIL DE L'EAU"

Ce scénario permet de montrer l'évolution des comptes de la commune avec un effort moyen de maîtrise des dépenses publiques. Cet effort est soutenable par les services sans restructuration majeure mais demande quand même une grande vigilance.

Hypothèses retenues :

- Baisse des dépenses de fonctionnement de 2,5% en 2017 avec 6 postes en moins (+ effet lissé sur an des 5 postes supprimés en 2016)
- Hausse des dépenses de personnel à 1% avec suppression annuelle de 4 postes environ par an ce qui induit une croissance du budget d'environ 0.3% par an, inférieure à l'inflation.
- Maintien au même niveau des charges de gestion courante
- Maîtrise des subventions pour permettre de contenir la hausse de la participation au SDIS chaque année
- Une baisse des charges financières (emprunt à taux 0 ou taux très réduit).

- Croissance des recettes : +1% à partir de 2018

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2016	Projection 2017 -2,5%	Projection 2018 + 0,30%	Projection 2019 +0,3%	Projection 2020 +0,3%	Evolution 2016/2020
011 DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	4 662 726,32 €	4 260 000,00	4 366 500,00 €	4 366 500,00 €	4 366 500,00 €	-296 226
012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	13 471 779,00 €	13 538 413,72 €	13 673 797,86 €	13 810 535,84 €	13 948 641,00 €	476 862
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	132 500,00 €	157 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	27 500
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 067 170,00 €	2 869 900,00 €	2 869 900,00 €	2 869 900,00 €	2 869 900,00 €	-197 270
66 CHARGES FINANCIERES	814 071,00 €	774 800,00 €	634 607,00 €	570 418,00 €	504 915,94 €	-309 155
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 100,00 €	122 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	-41 100
Total	22 279 346€	21 722 113 €	21 794 804 €	21 867 353 €	21 939 957 €	-339 389 €
<i>nombre de poste en moins</i>	<i>-5</i>	<i>-6</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>-4</i>	<i>-23</i>

SCENARIO 2 : LES REFORMES STRUCTURELLES

Le scénario n°2 nécessite des refontes structurelles des services mais les efforts demandés se répercutent immédiatement sur l'amélioration des ratios financiers de la collectivité.

Hypothèses retenues :

- Baisse générale du budget de 2% par an avec 2.5% en 2017
- Baisse des dépenses de personnel de 2 % par an soit une diminution du nombre de poste d'au moins 32 postes d'ici à 2020
- Maîtrise des subventions encore plus importante pour permettre de contenir la hausse de la participation au SDIS chaque année
- Croissance des recettes : +1% à partir de 2018

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2016	Projection 2017 -2,5%	Projection 2018 -2%	Projection 2019 -2%	Projection 2020 -2%	Evolution 2016/2020
011 DEP.AFFERENTES A L'EXPLOIT.COURANTE	4 662 726,32 €	4 260 000,00	4 183 320,00 €	4 108 020,24 €	4 025 859,84 €	-636 866
012 DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	13 471 779,00 €	13 538 413,72 €	13 335 337,52 €	13 081 966,10 €	12 820 326,78 €	-651 452
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	132 500,00 €	157 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	27 500
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE*	3 067 170,00 €	2 869 900,00 €	2 869 900,00 €	2 869 900,00 €	2 869 900,00 €	-197 270
66 CHARGES FINANCIERES	814 071,00 €	774 800,00 €	634 607,00 €	570 418,00 €	504 915,94 €	-309 155
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	131 100,00 €	122 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	-41 100
	22 279 346 €	21 722 113 €	21 273 164 €	20 880 304 €	20 471 002€	-1 808 343€
<i>nombre de poste en moins</i>	<i>-5</i>	<i>-6</i>	<i>-8</i>	<i>-9</i>	<i>-9</i>	<i>-37</i>

La réduction de 37 postes nécessite une réorganisation des services. Cela représente 10% des effectifs de la collectivité (-5 postes en 2016 et -6 envisagés en 2017 par départ à la retraite et mutation non remplacée).

Monsieur le Maire a missionné les directeurs de service pour faire des propositions de restructuration des services afin d'atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la masse salariale. En effet, un tel scénario ne peut s'entendre sans une réduction, même légère, du périmètre d'action de la collectivité.

Ces efforts se traduiront comme suit en fonction du scénario choisi :

Epargne brute/Epargne nette scénario n°1	Budget 2016	Projection 2017	Projection 2018	Projection 2019	Projection 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	22 279 346,32 €	21 722 113 €	21 794 804 €	21 867 353 €	21 939 957 €
Recettes réelles de fonctionnement	22 490 549,77 €	22 390 000€	22 597 000 €	22 806 644 €	23 018 967 €
Amortissement	1 581 585,00 €	1 586 931 €	1 624 685 €	1 664 286 €	1 705 827 €
Epargne brute	211 203,45 €	667 886,28 €	802 195 €	939 290 €	1 079 010 €
Epargne nette		-919 045 €	-822 490 €	-724 996 €	-626 816 €

Epargne brute/Epargne nette scénario n°2	Budget 2016	Projection 2017	Projection 2018	Projection 2019	Projection 2020
Dépenses réelles de fonctionnement	22 279 346 €	21 722 114 €	21 273 165 €	20 880 304 €	20 471 003 €
Recettes réelles de fonctionnement	22 490 550 €	22 390 000 €	22 597 000 €	22 806 644 €	23 018 968 €
Amortissement	1 581 585 €	1 586 932 €	1 624 686 €	1 664 287 €	1 705 827 €
Epargne brute	211 203 €	667 886 €	1 323 835 €	1 926 340 €	2 547 965 €
Epargne nette		- 919 045 €	-300 850 €	262 053 €	842 138 €

UNE POLITIQUE DE GESTION PATRIMONIALE EFFICIENTE:

Les services ont lancé des audits énergétiques qui doivent s'accompagner d'un diagnostic patrimonial rigoureux. En effet, il est primordial pour la collectivité de connaître les coûts d'entretien et de rentabilité des bâtiments communaux afin de définir sa stratégie à long terme : les rapports devront être faits entre les coûts d'entretien, de remise à neuf des bâtiments au regard de leur utilisation. Une rationalisation de l'utilisation des mètres carrés doit être opérée. C'est un enjeu fort pour la collectivité. Cela permettrait de dégager des coûts de fonctionnement.

CAPACITE D'EMPRUNT ET GRANDS PROJETS

L'INVESTISSEMENT – LES GRANDS PROJETS

La municipalité, malgré les difficultés conjoncturelles, n'a pas abandonné ses projets d'envergure, qui ont pour objectif, hors création de service public comme l'école des Plans, d'améliorer les recettes et dynamiser le territoire.

Trois grands projets doivent voir le jour d'ici à 2020 auxquels se rajoute la construction de l'école des Plans.

Ces projets en sont au stade des estimations (programme en cours d'élaboration), à l'exception du Centre de Santé. Ce sont les hypothèses hautes.

En K€	ECOLE (*)	Centre de Santé	Parc de la Tourre	Ecole des Plans
Coût HT	2 030	1 800	2 000 (estim.)	3 900
Coût TTC	2 436	2 160	2 400	4 680
Subventions	650	925	600	3 100
		Subv. Obtenues en		
CR	200	2015	200	0
CD (15%)	300		300	600
Autres	150		100	2 500 (Etat et PUP)
Reste à charge TTC	1 786	1 235	1 800	1580
FCTVA	333	295	480	624
Reste à financer	1 453	940	1 480	956

(*) Dans les coûts du projet sont prévus l'accessibilité et l'isolation thermique du bâtiment pour environ 50 %

DESCRIPTIF ET ECHEANCES DES PROJETS :

ECOLE :

Localisation : Ancienne école Paul Eluard

Descriptif succinct du projet : Redynamisation du centre ville par une offre innovante de locaux pour les start-up, des salles de formations, un restaurant et un micro-site.

Porteurs et partenaires : le projet s'appuie sur une communauté d'acteurs. La ville envisage la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en 2017 pour gérer ce nouvel espace.

Ouverture : 1^{er} niveau début 2018. Fin des travaux estimée : fin 2018. Mise en service totale : début 2019.

Centre de Santé :

Ce projet a déjà fait l'objet d'une présentation lors de précédents conseils.

Ouverture programmée : début 2020

Parc de la Tourre :

Localisation : Terrain de la Tourre – Arrière Espace Sportif Pierre Jaboulet. Ce projet est en cours d'élaboration. Les chiffres avancés ne sont que des estimations qui seront réajustés en fonction des arbitrages.

Livraison attendue : Pas de date actuellement. Ce projet pourra faire l'objet d'un phasage en fonction des équipements et aménagements choisis.

Projet	Nature des travaux	Inv. 2017	2018	2019	2020
ECOLE	AMO/ MOE/ Mise en accessibilité / travaux 1er niveau	170 000 €			
	Travaux		1 860 000 €		
Centre de Santé	Programmiste / AMO	70 000 €			
	Travaux		600 000 €	1 200 000 €	
Parc de la Tourre (prev.)	MOE	50 000 €			
	Travaux		500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €
Ecole des Plans	Programmiste / AMO / Diverse Etudes et travaux de préparation	80 000 €			
	Travaux		500 000 €	1 500 000 €	1 900 000 €
Total		370 000 €	3 460 000 €	3 700 000 €	3 400 000 €

SIMULATION DE L'ENDETTEMENT SUPPLEMENTAIRE A 2017/2020 :

Malgré de nouveaux emprunts, la collectivité, face à son effort annuel de remboursement de la dette depuis trois ans, continuerait à se désendetter, les emprunts de ces dernières années ayant été inférieurs aux amortissements annuels du capital.

Si la commune empruntait 5,5 M€, ce qui correspond au montant des investissements projetés, l'encours de la dette aura quand même baissé entre 2013 et 2017 de 20% soit 4.5 M€.

	Evolution attendue sans emprunts nouveaux			Projection avec emprunts nouveaux - Dette totale			
	Dette Totale	Dette prise en charge par NCA	Dette propre Vdc	Emprunts	Remboursement K supp	Nouvel échéancier	Etat de la dette avec nouvel emprunt
K 31/12/2013	22 031 411,00 €	4 559 201,00 €	17 472 210,00 €				
K 31/12/2016	18 906 786,71 €	2 859 592,00 €	16 047 194,71 €				
2017	1 586 931,00 €	276 925,00 €	1 310 006,00 €	1 500 000,00 €			18 819 855,71 €
2018	1 624 685,00 €	286 340,00 €	1 338 345,00 €	2 000 000,00 €	75 000,00 €	1 699 685,00 €	19 120 170,71 €
2019	1 664 286,00 €	296 076,00 €	1 368 210,00 €	2 000 000,00 €	100 000,00 €	1 839 286,00 €	19 280 884,71 €
2020	1 705 827,00 €	306 142,00 €	1 399 685,00 €		100 000,00 €	1 705 827,00 €	17 575 057,71 €
Total K remboursé	6 581 729,00 €	316 551,00 €	6 265 178,00 €				
Dette en 2020	12 325 057,71 €	2 543 041,00 €	9 782 016,71 €	5 500 000,00 €			17 575 057,71 €
Evolution dette 2013/2020	-44,1%						-20,2%

BUDGET ANNEXE: LES BUDGETS DU CFA 2017

Le budget annexe du CFA va être clôturé en 2017 avec le transfert du service à la Métropole Nice Côte d'Azur. Le Conseil Municipal sera appelé à voter pour la clôture de ce budget qui devrait se traduire par la résorption définitive du déficit du CFA par le rachat de l'actif de ce dernier par la Métropole pour un montant supérieur à 500 000 €, reste à charge après le vote par la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'une subvention de 245 000 €. Les opérations auront lieu dans le budget annexe qui sera voté en mars 2017.

Cependant, comme il a été évoqué lors des Conseils Municipaux derniers, si le transfert a bien lieu au 1^{er} janvier 2017, la ville de Carros gère sous mandat pendant trois mois les dépenses liées au CFA. La Métropole remboursera dans son intégralité les sommes dépensées par la ville, ce qui rendra « neutre » cette gestion de mandat. Aucune opération d'investissement n'aura lieu sous mandat de la ville.

- ✓ Dépenses prévisionnelles : 1 300 000 €
- ✓ Recettes prévisionnelles : 1 300 000 €.

Les comptes de la ville seront réajustés par décision modificative après l'arrêt des comptes avec les services de la Métropole afin de ne pas « grossir » artificiellement le budget de fonctionnement.